

nous a informé de l'arrestation, ni de son motif. Il se peut fort bien que rien de tout cela n'ait trait à quelque entreprise mettant le gouvernement fédéral en cause. Telle est la situation et tant que le gouvernement de l'Ontario ne nous dira pas exactement la signification précise de ce mandat d'amener émis contre un des employés de la division de la route transcanadienne du ministère des Travaux publics, je ne pourrai pas fournir de renseignements plus complets.

L'hon. M. Drew: N'est-il pas exact que les inspecteurs de la division de la route transcanadienne du ministère des Travaux publics ont le devoir d'étudier les plans et d'approuver les versements qui y ont trait?

L'hon. M. Winters: Non, c'est là la responsabilité du gouvernement provincial. La tâche du gouvernement fédéral c'est de faire en sorte que la route, une fois parachevée, se conforme aux normes prévues dans les accords relatifs à la route transcanadienne.

L'hon. M. Drew: Il est donc exact de dire que rien n'est fait pour vérifier le coût de l'entreprise?

L'hon. M. Winters: Comme mon honorable ami le sait, les ententes conclues avec les gouvernements provinciaux doivent reposer en une certaine partie du moins sur une confiance mutuelle. Nous avons tout naturellement supposé que le gouvernement ontarien remplirait ses obligations vis-à-vis ceux qui l'ont élu, de la même façon que j'aime à croire que nous remplissons nos obligations vis-à-vis ceux que nous représentons. Comme mon honorable ami le sait, et comme je l'ai dit dès le début, il y a plusieurs mois, nous avons suspendu tout paiement en ce qui a trait aux régions où des irrégularités, à ce qu'on dit, se sont produites. Le Trésor fédéral a retenu des montants suffisants en ce qui concerne ces contrats pour combler tout déficit pouvant se produire par suite d'irrégularités.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je poserai simplement la question suivante au ministre des Travaux publics. Est-il vrai, par conséquent, que les inspecteurs chargés d'approuver les plans des différents tronçons de la route transcanadienne ne sont pas requis d'aller au fond des choses en ce qui concerne le plan qu'on leur soumet?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à cette question.

L'hon. M. Drew: Non, vous n'y avez pas répondu.

L'hon. M. Winters: Je crois avoir exposé la responsabilité du gouvernement fédéral en l'occurrence. Évidemment, nous exigeons que

[L'hon. M. Winters.]

les gouvernements provinciaux aménagent une route conforme aux devis. Ils savent cela; nous le savons, nos inspecteurs le savent et les ingénieurs provinciaux le savent. Ils savent parfaitement ce qu'ils ont à faire. Rien n'indique que la province d'Ontario se soit dérobée à ses obligations.

IMMIGRATION

INTERPELLATION AU SUJET DU DOMICILE DE HAROLD C. BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Peut-il nous dire si on a institué une commission d'enquête pour savoir quelle est la situation à l'égard du domicile de M. Harold C. Banks?

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur.

Mme Fairclough: Puis-je poser une autre question. Songe-t-on à instituer une commission d'enquête?

L'hon. M. Harris: On y songe, en tenant compte de ce que la loi sur l'immigration a été modifiée depuis son arrivée ici.

LOI SUR LES PENSIONS

MODIFICATIONS VISANT LES ENFANTS ADOPTIFS, APPORTANT DES CHANGEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF, ETC.

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) propose la 2^e lecture du bill n^o 339, tendant à modifier la loi sur les pensions.

—Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé quand j'ai présenté le projet de résolution précédant cette mesure, le Gouvernement a l'intention de proposer qu'après la deuxième lecture le bill soit déferé au comité spécial des affaires des anciens combattants. Durant le débat qui a porté sur le projet de résolution, j'ai indiqué les grandes lignes du bill. Il n'y a pas grand chose que je puisse ajouter à ce que j'ai dit à ce moment-là.

Je sais qu'au cours de la discussion la plupart des honorables députés ont déclaré qu'ils approuvaient la teneur de la mesure. Certains ont soulevé des objections et signalé des points spéciaux relatifs à la loi sur les pensions. Sauf erreur, la principale objection de certains membres de l'opposition avait trait à un article que je me proposais d'insérer dans le bill et selon lequel le traitement des membres de la Commission canadienne des pensions serait établi par décret du conseil plutôt que par la loi.